



MAIRIE DE NASBINALS
LOZÈRE

COMMUNE DE NASBINALS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

La Commune fait partie de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Résultat de fonctionnement reporté	41 359.46 €
Recettes de fonctionnement	132 638.33 €
Dépenses de fonctionnement	- 119 812.06 €
Résultats de l'année 2023	54 185.73 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Résultat d'investissement antérieur		65 022.01 €
Recettes d'investissement		40 927.66 €
Dépenses d'investissement	-	78 730.32 €
Résultats de l'année 2023		27 219.35 €
Restes à réaliser Recettes		23 641.82 €
Restes à réaliser Dépenses		18 752.92 €
Résultat net de l'année 2023		32 108.25 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

27 219.35 €

3. Divers

L'état de la dette : trois emprunts à taux fixe ont été contractés pour financer les travaux

- Un de 170 000 € au taux de 1.63 % d'une durée de 10 ans qui s'achèvera le 25/12/2025 pour les travaux de MONTGROS
- Un de 125 000 € au taux de 1.09 % d'une durée de 10 ans dernière échéance le 01/01/2029 pour les travaux de la Place du Foirail et de la rue de las janas
- Un de 300 000 € au taux de 1.13 % d'une durée de 30 ans dernière échéance le 01/11/2051 pour les travaux de la Placette et du Sagnet

L'encours de la dette au 31/12/2023 (capital restant dû) est de 383 782. €.

Les échéances en 2023 (capital +intérêts) s'élèvent à 43 429.20 €uros.

Le montant du remboursement des salaires au budget principal s'élève en 2023 à la somme de 11 454 €uros.